

4.2 Objectifs du projet

La production attendue sous la serre photovoltaïque à construire sera de qualité, afin de répondre à une demande exigeante de la part des consommateurs en circuit court mais aussi des clients de Thomas Alcaraz.

Les cultures envisagées sont celles des concombres et de salades. L'Agriculteur souhaite produire ces deux cultures sous serre en raison de leur vulnérabilité lorsqu'elles sont en plein champs (ravageurs, intempéries, aléas climatiques...). Dans le cas du concombre, la serre permet la mise en place de tuteurs qui favorisent un développement vertical de la plante. Cette configuration rend le travail des ouvriers agricoles moins pénible mais elle permet également de stimuler la production grâce à un nombre de fruits supérieur par pied. En ce qui concerne la salade, Thomas ALCARAZ a insisté sur les intempéries fréquentes qui frappent la zone géographique d'Eyragues et qui rendent la culture de salades extrêmement délicate. Ce sont pour toutes ces raisons que la serre photovoltaïque envisagée est parfaitement adaptée à ces cultures.

En termes d'emplois, le projet induira la création d'au moins 1 poste en CDI à temps complet et l'emploi de saisonniers ou d'occasionnels au gré des à-coups d'activité de l'exploitation. L'emploi à temps complet généré sera pourvu par la compagne de Thomas Alcaraz, désireuse de s'investir pleinement dans l'exploitation familiale.

La réalisation du projet consistant en deux activités connexes sur un même foncier de production d'électricité verte et d'une production agricole respectueuse de l'environnement contribuera à atteindre les objectifs nationaux et européens de développement des énergies renouvelables et de l'Agriculture Biologique.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'aménagement du terrain sera réalisé en tenant compte des enjeux environnementaux locaux :

- Définition du projet en fonction de la topographie afin de limiter au maximum les terrassements ;
- Intégration paysagère, la haie bordant le site projet sera conservée et offrira un masque visuel efficace ;
- Les périodes de chantier lors de la construction des serres, seront établis selon un calendrier réalisé en fonction des enjeux environnementaux locaux ;
- Les eaux pluviales seront collectées et gérées par un bassin de rétention conformément à la déclaration "Loi sur L'eau" ;
- Les modules utilisés pour le projet proviendront des meilleurs fabricants mondiaux, sélectionnés par Urbasolar après un audit rigoureux sur la qualité, le délai d'approvisionnement, la performance et tous les autres éléments clés.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La serre multichappelle permettra à l'exploitant de mieux contrôler les cultures face aux aléas climatiques que sont la pluie, le vent, le gel,... et à la pression des maladies et des ravageurs.

Elle permettra l'optimisation des productions en permettant une gestion adaptée des conditions culturales spécifiques aux cultures mises en place sous la serre.

Cultivés en pleine terre, les salades et les concombres pourront, à terme, suivre un parcours d'agriculture biologique, en accord avec les convictions de l'agriculteur, mais aussi des clients de Thomas Alcaraz.

Dans un second temps, d'autres cultures viendront élargir le panier proposé par l'agriculteur, rendant ainsi plus attractive l'offre de fruits et légumes de l'agriculteur.

Une attention particulière sera apportée quant à la gestion quantitative de l'irrigation. Des systèmes économes en eau seront installés, de type : gouttes à gouttes, aspersion ...

Cet outil participera au développement et à l'adaptation de l'exploitation agricole face aux demandes des clients en termes de précocité et qualité des produits et permettra le recrutement de 1 salarié agricole en CDI (minimum)

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

-Permis de Construire

-Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau concernant le rejet des eaux pluviales

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur	106,05 m
Largeur	86,40 m
Superficie	9 162,7 m ²
Hauteur	6,15 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Les Dorthes Est
13 630 Eyragues

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 ° 5 1' 2 1" 77E Lat. 4 3 ° 4 9' 3 9" 48N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone projet se situe à l'intérieur d'un zonage ZNIEFF II Petite Crau (930012398) (voir Annexe 7 du cas par cas: notice environnementale)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone projet se situe à un peu plus de 250 m d'un Parc Naturel Régional. Le PNR est notamment protégé par rapport aux reliefs qui le compose. La zone projet, et plus globalement la commune d'Eyragues, connaît que de très faibles variations altimétriques et ne constitue donc pas une entité paysagère et biologique assimilable à celles constituant les milieux du PNR.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	source: prim.net
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN Mouvements différentiels de terrain liés au phénomène de retrait/gonflement des argiles approuvé par arrêté préfectoral le 26 juillet 2007
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site projet est éloigné d'environ 250 m du premier site d'intérêt communautaire NATURA 2000: ZPS Les Alpilles (FR9312013)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'eau d'irrigation est principalement fournie par un forage . Par ailleurs les conditions de culture sous serre permettent de gérer efficacement la ressource nécessaire en eau. La pratique agricole sous serre admet une gestion très fine de la consommation d'eau ; l'utilisation d'asperseurs et de gouttes à gouttes contribuera à économiser la ressource.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune modification
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est conçu en tenant compte des enjeux environnementaux locaux. - Le calendrier de chantier sera donc adapté afin de ne pas gêner les cycles biologiques des espèces présentes sur et aux alentours du site. - Le terrain déjà cultivé restera à vocation agricole ; - AUCUNE FOUILLE, EXCAVATION, le sol (et sous sol) reste en l'état sauf concernant la création du bassin de rétention qui pourra être paysagé. - Il n'y aura aucune destruction de barrière naturelle existante sur site (les haies bordant la zone projet seront conservées). - L'accès au terrain restera inchangé.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone projet ne se situe pas dans un site Natura 2000, mais à proximité. Le lien entre ce site Natura 2000 et la zone d'étude est assez fort eu égard à la proximité géographique mais à relativiser par rapport aux liens écologiques existants entre la zone projet et les espèces/milieus couverts par ce zonage Natura 2000. En effet la zone projet se situe à proximité immédiate de ce zonage environnemental qui couvre tout particulièrement les milieux associés à la chaîne des Alpilles. Or la zone projet n'a aucun lien écologique avec ce type de milieu.(voir Annexe 9 Formulaire NATURA 2000)

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de serres s'implante dans un secteur hors zonages NATURA 2000 ou PNR. (les liens avec ces zonages relativement proches sont explicités ci-dessus). La zone projet se situe à l'intérieur du zonage ZNIEFF II Petite Crau: Aucune espèces faune ou flore la caractérisant n'a été vu sur ou aux abords de la zone projet. Par ailleurs le projet, respectueux de l'environnement et non polluant s'implantant sur un secteur d'ores et déjà cultivé/anthropisé n'impactera que de manière non significative ce zonage environnemental.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de consommation d'espaces supplémentaires.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Commune de EYRAGUES: -Rupture de barrage -Transport de marchandises dangereuses La zone projet n'est pas concernée.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de EYRAGUES: Inondation/Mouvement de terrain-tassements différentiels/Mouvement de terrain-éboulement, chutes de pierres et de blocs/Séisme: zone de sismicité 3 L'intégralité de la commune est classée « zone faiblement à moyennement exposée (B2) » pour les mouvements différentiels de terrain lié au phénomène de retrait/gonflement des argiles. Ce risque sera pris en compte dans la conception du projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de cultures sous serre permettra de fait, de diminuer et gérer efficacement la quantité d'intrants. Il sera appliqué "le juste ce qu'il faut, quand il le faut". Le mode de culture Bio, garantira le respect du site. - Il n'entraînera, aucun risque sanitaire ni en période de chantier, ni en période d'exploitation. - Par ailleurs le bassin de rétention/infiltration n'a pas vocation à contenir de l'eau (aucune prolifération de moustiques possible). Le système photovoltaïque n'engendre aucune nuisance ni onde, ni radiation.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Aucune nuisance sonore

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune nuisance olfactive.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune vibration.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune émission lumineuse. En phase construction comme en phase d'exploitation agricole de la serre ; aucun éclairage photosynthétique ne sera installé.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de rejets polluants; mode de culture agriculture raisonnée et à terme agriculture biologique.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Rejet des eaux de pluie dans les ouvrages dimensionnés pour leur gestion. - Création du bassin de rétention/infiltration conforme aux recommandations de la déclaration "Loi sur l'eau". Le projet est soumis à Déclaration au titre de la Loi sur L'eau. A ce titre un dossier de déclaration sera réalisé afin de définir les dimensions du bassin de rétention/infiltration à mettre en œuvre pour compenser l'imperméabilisation.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun effluent, ni déchet à caractère dangereux
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain n'est pas situé à proximité ou dans le périmètre de protection des 500 m d'un monument historique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité agricole sera beaucoup plus rationnelle et diminuera de manière importante la pénibilité du travail de l'exploitant et des salariés : à l'abri des aléas climatiques, plantes et hommes évolueront, pour les premières de manière beaucoup plus productive avec un gain notable au niveau de la qualité, et, pour les deuxièmes, avec un confort de travail indéniable . Le site sera fréquenté uniquement pour les nécessités de l'activité culturelle sous serres.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les enjeux locaux importants ont été pris en compte dans l'élaboration du projet :

- Les espaces libres seront utilisés, sans perte d'espace agricole.
- Prise en compte des variations topographiques dans la conception et la réalisation du projet.
- Les enjeux environnementaux seront pris en compte aux différents stades du projet (de la conception à la mise en culture) pour réduire les impacts potentiels ; les haies situées sur le pourtour du site seront conservées.
- Respect de la Biodiversité par un mode cultural à l'abri et raisonné.
- Passage en mode agriculture Biologique.
- Pas de création de clôture et réseaux enterrés.
- Aucun impact sanitaire généré par la construction et l'exploitation agricole de la serre (le bassin de rétention/infiltration ne sera en aucun cas une réserve d'eau). Aucun impact d'un point de vue de la sécurité.
- L'accès actuel à la parcelle sera conservé ; aucune création d'accès supplémentaire.
- Pas de fouille, ni excavation.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site d'implantation du projet de serres agricoles équipées de panneaux solaires photovoltaïques en toiture est déjà affecté à l'exploitation agricole maraîchère en pleine terre.

La justification agricole de ce projet et les raisons de ce choix sont présentés dans la notice agricole annexée à cette demande.

Une auto-évaluation permettant une première analyse des enjeux environnementaux du projet est également annexée. (annexe 7 : notice environnementale et annexe 9 : formulaire d'incidences simplifié NATURA 2000).

Nous estimons donc que ce projet peut être dispensé d'étude d'impact sur l'environnement dans la mesure où une première analyse permet de justifier l'absence d'effets négatifs du projet sur l'environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
-Annexe 6: Notice agricole -Annexe 7: Notice environnementale -Annexe 8: note complémentaire de synthèse -Annexe 9: Notice d'incidences simplifiée Natura 2000

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Eyragues

le,

03/07/2017

Signature



